

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 décembre 2006
Français
Original : anglais

**Vingt-troisième rapport présenté
par le Secrétaire général en application
du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, par lequel le Conseil m'a prié de lui faire rapport tous les quatre mois sur la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations touchant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers, ou éventuellement, de leurs dépouilles mortelles et de lui faire rapport tous les six mois sur la restitution de tous les biens koweïtiens, y compris les archives, saisis par l'Iraq.

2. Dans une lettre en date du 28 juin 2006 (S/2006/468), j'ai demandé au Conseil de sécurité de porter de quatre à six mois la fréquence des rapports sur la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations touchant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou, éventuellement, de leurs dépouilles mortelles. Le 30 juin 2006 (S/2006/469), le Président du Conseil de sécurité m'a informé que les membres du Conseil avaient pris note de l'intention que j'avais formulée dans cette lettre.

3. J'ai présenté mon vingt-deuxième rapport (S/2006/428) en juin 2006. Conformément au nouveau calendrier adopté, je n'ai pas fait de rapport en août 2006. Le présent rapport couvre les deux questions, à savoir la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations touchant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou, éventuellement, de leurs dépouilles mortelles, ainsi que la restitution de tous les biens koweïtiens, y compris les archives, saisis par l'Iraq.

II. Contexte

4. La Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et le Conseil de coopération du Golfe ont continué de s'occuper des questions relatives au rapatriement ou au retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou, éventuellement, de leurs dépouilles mortelles, ainsi que de la restitution de tous les biens koweïtiens. Le Conseil de la Ligue des États arabes (LEA), qui s'est réuni au Caire le 6 septembre 2006, a condamné les graves violations des droits de l'homme



commises pendant l'occupation de l'État du Koweït et les entraves à l'établissement des faits concernant les nationaux du Koweït et d'États tiers prisonniers ou portés disparus, dont les corps ont pour certains été retrouvés dans des fosses communes. Le Conseil de la LEA a exprimé ses très sincères condoléances aux familles des victimes dont les dépouilles ont pu être identifiées et sa vive préoccupation devant le calvaire des familles des personnes dont le sort n'a toujours pas été élucidé. Il a exigé que tout soit fait pour déterminer ce qu'il est advenu de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers prisonniers ou portés disparus.

5. Dans son communiqué final, la réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, tenue à New York, le 25 septembre 2005, a vigoureusement condamné l'exécution de prisonniers de guerre koweïtiens, iraniens et de pays tiers par l'ancien régime iraquien. Elle a également condamné le fait que l'ancien régime iraquien ait passé ces crimes sous silence pendant plus de 10 ans, en violation du droit international humanitaire. Elle a rappelé la nécessité de traduire en justice les auteurs de ces crimes contre l'humanité.

6. À sa centième session, tenue à Djeddah (Arabie saoudite) le 5 septembre 2006, le Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe a vivement engagé l'Organisation des Nations Unies à poursuivre ses efforts afin de régler les questions en suspens, telles que la restitution des biens koweïtiens et des archives nationales du Koweït et de déterminer le sort échu aux prisonniers de différentes nationalités, notamment koweïtienne.

III. Activités récentes concernant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou, éventuellement, de leurs dépouilles mortelles

7. Dans une lettre en date du 20 juin 2006, le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Coordonnateur de haut niveau, Yuli Vorontsov, que le nombre total des dépouilles mortelles identifiées s'élevait à 230. Cette lettre était la première depuis mai 2005 indiquant que de nouveaux cas avaient été élucidés. On trouvera la liste des noms des nationaux du Koweït et d'États tiers dont les dépouilles ont été identifiées dans l'annexe du présent rapport. Il y est également noté que certaines dépouilles appartenaient à des citoyens égyptiens, iraniens, libanais, omanais et saoudiens.

8. Il convient de rappeler que les récentes identifications étaient fondées sur les ossements rapportés au Koweït en 2004. Sur les quelque 325 dépouilles déjà rapportées au Koweït, 230 ont été identifiées. Comme indiqué dans les rapports précédents, le Koweït s'est heurté à des difficultés techniques au cours du processus d'identification. Les trois dernières identifications formelles ont pu être faites grâce à l'appui technique d'un certain nombre de pays auxquels le Koweït avait demandé de l'aide à la fin de 2005 (voir S/2005/769). Au cas où les résultats des analyses d'ADN et d'autres types d'analyse seraient insuffisants, il faudrait rapatrier les dépouilles en Iraq.

9. Du 13 au 15 novembre 2006, le Coordonnateur de haut niveau s'est rendu à Genève où il s'est entretenu avec les membres de la Commission tripartite en marge des réunions ordinaires de cette dernière. La cinquante-deuxième session du Sous-

Comité technique s'est tenue le 13 novembre. Elle a été suivie, le 15 novembre, par la vingt-neuvième réunion de la Commission tripartite. Présidées par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ces deux manifestations ont réuni les représentants de l'Arabie saoudite, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Iraq, du Koweït et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

10. Compte tenu de la situation qui prévaut en Iraq en matière de sécurité, en 2006, les équipes techniques koweïtiennes n'ont pas pu effectuer de travaux d'évaluation de grande portée, ni avoir accès aux fosses communes connues ni vérifier l'emplacement de nouvelles fosses où des nationaux du Koweït et d'États tiers pourraient avoir été enterrés. Le Coordonnateur de haut niveau a été informé à Genève que, sur proposition du Koweït et en collaboration avec le CICR, un plan d'action visant à créer les conditions nécessaires à la reprise et à la poursuite de ces opérations sur le terrain avait été élaboré.

11. Ce plan a été adopté par la Commission tripartite. Il répartit les responsabilités relatives au repérage de nouveaux sites ainsi qu'à l'évaluation et à l'exhumation des sites connus entre les membres du Sous-Comité technique en ce qui concerne l'obtention d'autorisations d'accès conformément à la législation iraquienne, l'organisation d'une protection adéquate des missions sur le terrain et la mise à disposition d'équipes techniques. Les membres de la Commission tripartite se sont engagés à communiquer les images satellite disponibles des nouveaux sites et des sites connus.

12. Le Coordonnateur de haut niveau a pris note de la coopération fructueuse entre l'Iraq, le Koweït et l'Arabie saoudite en ce qui concerne la recherche des lieux de sépulture des personnes qui n'ont pas été retrouvées par l'Iraq après la guerre du Golfe de 1991. Neuf dépouilles ont récemment été rapatriées du Koweït en Iraq. En avril 2006, l'Arabie saoudite a facilité la visite d'une délégation conjointe de l'Iraq et du CICR chargée de repérer et d'identifier les lieux de sépulture des Iraquiens portés disparus sur son territoire.

13. À Genève, le Coordonnateur de haut niveau a rencontré le Secrétaire exécutif de la Commission d'indemnisation des Nations Unies. Comme indiqué au paragraphe 8 de mon rapport du 11 avril 2005 (S/2005/233), le Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies avait approuvé le versement d'indemnités d'un montant total de 161 millions de dollars aux membres des familles de 602 détenus décédés en Iraq. Le Secrétaire exécutif de la Commission a informé le Coordonnateur de haut niveau que la Commission avait transféré ce montant au Gouvernement koweïtien et que ce dernier avait confirmé avoir remis les indemnités correspondantes aux différents requérants.

14. Le capitaine américain Michael Scott Speicher est toujours porté disparu en Iraq. Les recherches le concernant se sont poursuivies.

IV. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

15. Le Coordonnateur de haut niveau ne dispose d'aucune information concernant l'endroit où pourraient se trouver les archives nationales du Koweït et les documents connexes dont le Koweït juge la restitution essentielle.

16. En ce qui concerne les pièces détachées koweïtiennes retrouvées en Tunisie, il convient de rappeler qu'en mai 2006, lorsque l'Iraq a restitué au Koweït des biens koweïtiens qui se trouvaient en Tunisie, trois articles, à savoir un capot avant, un cône de queue et une tuyère d'éjection arrière avaient été remis au Koweït sous condition (voir S/2006/428, annexe). Le Koweït et la Kuwait Airways Corporation (KAC) s'étaient engagés à les restituer à l'Iraq et à l'Iraqi Airways Company (IAC) s'il était établi avant le 15 juillet 2006 que ces articles appartenaient à l'IAC. Par la suite, dans des lettres adressées au Coordonnateur de haut niveau en date du 20 juillet 2006 et du 10 novembre 2006, le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies avait reconnu que les articles mentionnés appartenaient à la KAC. Dans une lettre en date du 21 novembre 2006, le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies a indiqué que ces articles étaient déjà en possession de la KAC. Compte tenu de ces communications, toutes les questions concernant le transfert des biens restitués par l'Iraq au Koweït en Tunisie ont donc désormais été réglées.

17. À Genève, le Secrétaire exécutif de la Commission d'indemnisation des Nations Unies a informé le Coordonnateur de haut niveau que le secrétariat de la Commission conduisait un examen interne afin de vérifier si des indemnités devaient être allouées pour les pièces et accessoires koweïtiens énumérés dans l'annexe à mon rapport du 21 juin 2006 (S/2006/428). La KAC et ses assureurs ont présenté des demandes d'indemnités à la Commission pour couvrir les pertes concernant les moteurs et les pièces détachées subies du fait de l'invasion du Koweït et de son occupation par l'Iraq. La KAC ayant été indemnisée de ces pertes par ses assureurs, la Commission ne lui a pas alloué d'indemnité. Des indemnités ont en revanche été allouées à ses assureurs, sur la base d'une évaluation de la valeur des moteurs et des pièces détachées à la date de l'invasion du Koweït par l'Iraq, réalisée par le Comité de commissaires chargé des réclamations de la catégorie E4.

18. À l'issue de cet examen, le Secrétariat de la Commission a confirmé que le moteur d'aéronef dont il est question à l'annexe susmentionnée ne donnait pas lieu à l'allocation d'indemnités. Le secrétariat de la Commission a également établi que sur les 79 pièces énumérées dans mon rapport (S/2006/428), 54 portaient des noms et des numéros de série correspondant au type de pièces pour lesquelles des indemnités étaient allouées. Toutefois, le secrétariat de la Commission n'a pas pu déterminer si ces 54 pièces donnaient lieu à l'allocation d'indemnités car il n'a pas été possible de comparer les numéros de série à partir des informations fournies par la KAC et ses assureurs.

19. Il convient de noter que, dans une lettre en date du 21 novembre 2006, le Représentant permanent du Koweït a prié le Coordonnateur de haut niveau de lui indiquer comment procéder pour faire avancer la restitution des pièces détachées de la KAC encore en possession de l'Iraq. D'après le Représentant permanent du Koweït, ces pièces détachées sont conservées à bord de six aéronefs de l'IAC stationnés à l'aéroport international Queen Alia d'Amman (Jordanie).

IV. Observations

20. J'ai pris note de l'identification des dépouilles des trois Koweïtiens portés disparus. Trois personnes de plus reposent enfin en paix, apportant consolation à

leurs familles. Toutefois, si l'on pense aux 370 nationaux du Koweït et d'États tiers dont le sort n'a pas été élucidé, on ne peut que trouver décevante la lenteur des progrès accomplis dans l'identification des dépouilles. Les parents des nationaux du Koweït et d'États tiers toujours portés disparus continuent de vivre dans l'angoisse et l'incertitude. Je suis conscient que les graves problèmes de sécurité existant en Iraq ont empêché de poursuivre la recherche de lieux de sépulture et de fouiller les sites connus où des nationaux du Koweït et d'États tiers pourraient avoir été enterrés.

21. À cet égard, je suis heureux d'apprendre que les membres de la Commission tripartite – qui constitue le principal mécanisme de coordination et de décision pour régler la question des personnes portées disparues depuis la guerre du Golfe de 1991 – aient arrêté des modalités pour relancer et accélérer les opérations sur le terrain en Iraq, surtout compte tenu de la situation qui y prévaut actuellement.

22. Les efforts collectifs du Koweït, de l'Iraq et des autres membres de la Commission tripartite pour réussir à élucider le sort des nationaux du Koweït et d'États tiers sont dignes de respect. Ils témoignent d'une détermination louable à régler cette question, d'ordre strictement humanitaire. J'espère que des arrangements constructifs aideront à régler de façon satisfaisante la question des prisonniers de guerre koweïtiens et des nationaux d'États tiers.

23. Il est regrettable qu'aucun progrès n'ait été accompli pour retrouver et restituer les archives nationales du Koweït. J'engage à nouveau les gouvernements et les individus qui pourraient savoir ce qu'il est advenu de ces documents ou posséder des informations concernant le lieu où ils pourraient se trouver, à le faire savoir.

24. Le Coordonnateur de haut niveau est prêt à poursuivre ses efforts conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité et en étroite collaboration avec le Koweït, l'Iraq et la Commission tripartite.

Annexe

Noms des Koweïtiens et des nationaux d'États tiers dont la dépouille a été identifiée

1. Saad Meshal Aswad Salamah Al-Enezi
2. Ahmed Abdullah Abdulrasul Al-Ghallaf
3. Saleh Ali Said Al-Hayani
4. Enam Said Ahmad Said Ismail Al-Edan
5. Abdullatif Hussein Al-Waheb
6. Naser Hussein Omaran Al-Enezi
7. Mahmoud Sayed Reda Sayed Hasan
8. Faihan Mohammad Laili Al-Mutairi
9. Nasser Sherif Fahed Al-Khaldi
10. Daad Omar Al-Hariri (Libanais)
11. Jassem Hamid Abdallah Al-Samak
12. Safah Ibjad Aloush Al-Mutairi
13. Lafi Faihan Mohammad Laili Al-Mutairi
14. Abdul Rahman Saad Marzook Al-Otaibi
15. Mohammed Gazai Saad Ali Al-Mutairi
16. Farhan Harbi Saket Al-Dhafiri
17. Obaid Falah Husaini Al-Mutairi
18. Hamad Mohammad Ghuneim Al-Ajami
19. Taleb Amin Jassem Saleh
20. Fahed Sulayman Aswad Al-Enezi
21. Fahed Akil Rakan Al-Zufayri (Saoudien)
22. Misfir Mhana Misfir Al-Sharifa Al-Hayani
23. Nasser Ayed Duhayran Al-Oteibi
24. Mohammad Nasser Sharid Al-Ajami
25. Assal Turki Kusayman Al-Ajami
26. Abdallah Sulayman Abdallah Al-Amir
27. Abdulaziz Yussef Abdulaziz Alyamani
28. Amer Deydan Ali Al-Ajami
29. Sobhi Khalil Nousouhi Haydar (Libanais)
30. Raja Hamud Saleh Al-Sahli

31. Khaled Saleh Al-Tuwaygeri
32. Adel Fahed Hamad Al-Hamad
33. Fahed Khalifa Jadlan Al-Mutayri
34. Salem Obeid Abdallah Al-Mutayri
35. Shojah Madi Omar Al-Ajami
36. Habib Saleh Al-Zaqah
37. Ali Abdallah Ali Al-Duwaysan
38. Maayuf Jaber Sahud Al-Harbi
39. Yaccoub Yussef Bader Al-Ustaz
40. Mansour Tulayhan Samar Al-Mutayri
41. Hamad Humaydi Ghazi Al-Otaibi
42. Mohsen Mohammad Mohsen Al-Ajami
43. Rajeh Zeyab Bedah Nahar Al-Mutayri
44. Mansour Faleh Nasser Al-Thaqeb
45. Ahmad Mahmoud Al-Hattab (Égyptien)
46. Jaber Helal Shedid Al-Shemary
47. Falah Jaser Saad Guniman Al-Mutayri
48. Jatly Mohammad Mejaed Al-Mutayri
49. Husain Salem Faza Al-Shamry
50. Khalifa Trak Suliman Al-Shamry
51. Adel Faleh Satam Al-Fadly
52. Adnan Mohamad Bahbahani
53. Tareq Falah Alaeban Al-Shamry
54. Hamoud Nafel Saeid Al-Harshany
55. Nabil Ali Ramadan Bushehry
56. Mutlaq Ali Salman Al-Adwani
57. Waleed Saad Mubarak Al-Asaf
58. Abdulah Fares Ayed Al-Shamry
59. Bader Nahar Mefrij Al-Mutayri
60. Matar Saket Mater Al-Mayai Al-Anezi
61. Waleed Ayoub Ismail Bander
62. Helal Saleh Malis Al-Mutayri
63. Abdulaziz Abdullalif Abdulaziz Al-Kharaz
64. Mubarak Saleh Herzan Malis Al-Mutayri

65. Hamoud Ebrahim Harfan Al-Sahly
66. Saad Murshid Jasir Al-Barazi
67. Raeid Abdulla Khalil Burashid
68. Saleh Hamoud Mansour Hamoud
69. Abdulmehdi Mehdi Ali Tahir
70. Hussam Mohammad Abdulmohsen Al-Oseimi
71. Abdalla Al-Oweyhan
72. Hussein Mohammad Jomah
73. Hassan Abdulmohsen Al-Ali
74. Mohammad Makboul Al-Otaibi
75. Ali Hassan Awad Al-Azmi
76. Hamoud Nassir Baanoun El-Enezi
77. Khalaf Akil Ali Al-Dhafiri
78. Saad Bashir Mubarak Al-Rashidi
79. Mohammad Rashid Nabi Al-Duwaila
80. Nawaf Abdulla Farraj Al-Mutairi
81. Saleh Mathal Jasser Al-Mutairi
82. Mohammad Ahmad Shaher Al-Sharifi
83. Abdulla Deydan Kazar Al-Dhafiri
84. Maged Jaber Fyhan El-Enezi
85. Tarek Mohammad El-Qahtany
86. Meshal Jazza El-Enezi
87. Fawzy Ali Ebrahim Al-Mulla
88. Saleh Naser Al-Khenah
89. Esam Yaccoub Saadallah
90. Meshal Yussef Ali Reda
91. Hany Ahmed Al-Musilikh
92. Ahmed Ali Al-Kandary (Iranien)
93. Abdulaziz Ali Mohammad Al-Khanini
94. Fauzi Ebrahim Abdullatif Al-Abed Al-Jalil
95. Mohammad Naeif Muthri Al-Shamry
96. Jamal Mubarak Muwanas Al-Muwanas
97. Salah Jassem Mandani Qassem Ghullam
98. Abdullah Shafi Hafiz Al-Shagban Al-Ajami

-
99. Qadir Abdulrahman Jassem Mustafa
 100. Ismail Ebrahim Mohammad A. Al-Kandary
 101. Yacoub Hussein Ali Akbar
 102. Mohammad Ali Saleh Al-Zaqah
 103. Ahmad Abdulla Mustafa Hadi
 104. Waleed Feiruz Yaqout Al-Manea
 105. Mohammad Ahmad Mohammad Al-Rashed
 106. Saoud Abdulaziz Furaih Al-Kouh
 107. Khaled Abdulaziz Furaih Al-Kouh
 108. Ali Mohammad Ali Salem
 109. Adnan Feiruz Yacout Al-Manea
 110. Fahed Ali Kamikh Al-Dehani
 111. Hani Feiruz Yacout Al-Manea
 112. Mohammad Mutlaq Rumeih Al-Bathali
 113. Hamad Muajeb Saad Al-Ajmi
 114. Mutlaq Abdallah Mutlaq Al-Hajr Al-Mutairi
 115. Zakaria Abdulqader Mohammad Al-Qaderi
 116. Ahmad Saleh Aboud Al-Enezi
 117. Ajmi Awajah Rashid Al-Rashidi
 118. Shaker Abdallah Mohammad Al-Jedi
 119. Nabil Mohammad Hassan Al-Sharaf
 120. Hamoud Marzook Thamer Al-Fadly
 121. Khaled Hussein Aoun Al-Atiyah
 122. Maysam Rawdan Adnan Jodah Al-Shamry
 123. Mohammad Hamoud Ayed Al-Aqail
 124. Mohammad Jassem Khalf Al-Thanian
 125. Mohammad Mrzook Mohammad Al-Mrzook
 126. Mutlaq Abdul Rahman Mutlaq Al-Khalidi
 127. Housain Mohammad Hosain Adab
 128. Talal Hadi Al-Otaibi
 129. Khaled Nasser Fahd Al-Ajami
 130. Abdul Razzaq Abdullah Mubarak Al-Fawzan
 131. Ali Husain Naserallah Boshahryary (Iranien)
 132. Saoud Manea Mohammad Tahous

133. Khaled Ahmed Mohammad Al-Rashed
134. Hamoud Muhareb Ali Al-Shamry
135. Abdullah Fahm Moatesh Al-Mutairi
136. Srouf Falah Srouf Al-Rashaidi
137. Abdallah Wali Hizam Al-Shamry (non-Koweïtien)
138. Nasser Fahed Mohammad Al-Ajami
139. Fahed Wali Hizam Al-Shamry (non-Koweïtien)
140. Mohammad Faleh Abboud Al-Enezi
141. Faisal Ghali Ashwi Al-Dhafiri
142. Nasser Ali Nasser Al-Ajami
143. Nawaf Hamad Hussein Al-Ajami
144. Khaled Nasser Khaled Al-Subaii
145. Alnouri Khalaf Kuwayan Al-Dhafiri (Saoudien)
146. Mansour Awad Mansour Al-Ajami
147. Fahed Alhailam Musmar Al-Dhafiri
148. Jamal Abbas Ghaloum Hussein
149. Abdulkarim Ali Khaled Mohammad
150. Mousa Ebrahim Suleiman Al-Khalifi
151. Abdulaziz Ebrahim S. Al-Badyawi (Saoudien)
152. Abdulrazaq Dakhil Abdulrazaq Al-Tawalrah
153. Hamad Mubarak Salem Al-Hajri
154. Khaled Ahmad Mubarak Al-Sharhan
155. Mohammad Serhan Aswad El-Enezi
156. Fahed Bashir Mubarak Al-Rashidi
157. Ahmad Abdulla Ahmad Al-Kandari
158. Dhafir Abdulhadi Dhafir Al-Rashidi
159. Hamdan Hamoud Ghazi Al-Otaibi
160. Mansour Faleh Nasser Al-Ajmi
161. Salah Ali Murshid Al-Rashidi
162. Meshal Obeid Hamdan Al-Otaibi
163. Hamoud Mohwis Saoud Al-Saidi
164. Mohammad Nasser Hazzah Al-Otaibi
165. Abdullah Salem Salem Gheith
166. Fahed Mohammad Abdulla Al-Khalidi

167. Faisal Zaid Sulaiman Al-Ajeel
168. Husam Ahmad Mohammad Al-Sayafi
169. Salah Abdulla Abdulrahman Al-Majid
170. Mohammad Ali Abdulla Burhameh
171. Nasser Mudaf Ahmad Khalfan
172. Safi Maatouk Aman Al-Felaij
173. Khaled Nouri Sulaiman Al-Qanai
174. Imad Yussef Saad Al-Rashid
175. Ahmad Hussein Bakr Al-Asfour
176. Ahmad Abdulrahman Abdulmohsen Al-Rifai
177. Khaled Ahmad Issa Matar
178. Ali Abdullatif Abdallah Al-Asfour
179. Imad Abdulwahab Hussein Al-Roumi
180. Sami Khalifa Ebrahim Al-Rashed
181. Esam Abdulwahab Hussein Al-Roumi
182. Salah Khalifa Abdalla Al-Derbas
183. Faisal Ahmad Hussein Al-Qattan
184. Jamal Abdul Hamid Essa Al-Attar
185. Mustafa Abdul Hamid Matar Al-Shatti
186. Shaheen Ahmad Majid Al-Shaheen
187. Fahed Ahmad Majid Al-Shaheen
188. Khaled Marzooq Zaid Al-Mutayri
189. Meshal Ahmad Thenian Al-Musailem
190. Ali Zaal Awad Al-Zufayri (Saoudien)
191. Abdallah Rahed Ahmad Al-Yacoub
192. Mohammad Naeif Abdallah Al-Enezi
193. Bader Abdallah Ahmad Al-Sharqawi
194. Mahmoud Naeif Abdallah Al-Enezi
195. Khaled Abdullatif Abdallah Al-Mari
196. Mohammad Yousef Said Albaloushi (Omanais)
197. Hussein Abdel Amir Ali Mohammad (Iranien)
198. Fahed Ahmad Abdulmohsen Al-Abdulkarim
199. Rashed Zayed Mutlaq Al-Duwailah
200. Adel Ahmad Abdulaziz Al-Raqim

201. Rashid Mazeid Said Al-Mutairi
 202. Abdulla Abdullatif Abdulla Al-Asfour
 203. Waleed Hamad Al-Fahed Al-Hamad
 204. Mohammad Abed Ridha Abbas Ghaloum
 205. Samir Jasem Mahmoud Al-Saffar
 206. Aref Ebrahim Youssef Al-Dhowaihi (Saoudien)
 207. Najim Taleq Saoud Al-Muweizri
 208. Nasser Hazaa Zaid Alwaalan Al-Mutairi
 209. Nasser Sulaiman Farah Al-Shamry
 210. Hassan AbdulAziz Qumir Abdullah
 211. Khaled Jassem Hamd Al-Derbas Al-Zaabi
 212. Shehab Ahmed Shaker Ali
 213. Mousa AbdulRidha Abbas Ghaloum
 214. Madi Hameed Obaid Al-Mutairi
 215. Zaid Saadi Zaid Al-Shamry
 216. Hassan Guloum Hassan Sakkin
 217. Hussein Abdullah Ahmed Al-Ghallaf
 218. Salah Ali Saad Al-Khouder
 219. Salah Abdullatif Farhan Al-Doukhi
 220. Sayed Mohammad Sayed Ali Musalam
 221. Abdul Amir Hussein Ahmad Al-Qattan
 222. Adnan Safar Maarafi Maarafi
 223. Mohammad Sayed Ali Hamza
 224. Muwanas Mubarak Muwanas Al-Muwanas
 225. Adel Ebrahim Mohammad Al-Murayshed
 226. Murshed Julaydan Mohammad Al-Hamad
 227. Khaled Hazzah Hamad Al-Fahed al-Hamad
 228. Fayed Mohammad Ali Al-Ayadhi
 229. Khalid Yousef Abdullah Essa
 230. Khalifa Abdullah Fahad Al-Enezi
-